

Avis du Conseil Supérieur de la Jeunesse sur la thématique logement pour les jeunes

Avis du Conseil Supérieur de la Jeunesse du Grand-Duché de Luxembourg concernant les différentes offres et difficultés de logement pour les jeunes sur le plan national.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 31 mai 2015 modifiant le règlement grand-ducal du 09 janvier 2009 sur la jeunesse, le Conseil Supérieur de la Jeunesse, constitué par des membres œuvrant dans plusieurs domaines de la jeunesse, établi par son groupe de travail "logement".

Soulève

La problématique générale du logement pour les jeunes au Luxembourg.

Se réjouit

Du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2015 relatif à la transition de l'adolescence vers l'âge adulte édité par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en collaboration avec l'Université du Luxembourg dans lequel une partie a été allouée à l'analyse de la situation de logement.

A pris connaissance

- Du fait que l'indépendance financière ainsi que d'avoir un propre logement représentent pour les jeunes un indicateur de leur transition vers l'âge adulte¹.
- Que, suite aux prix élevés, voire inabordables du logement sur le marché ordinaire au Luxembourg, cette transition s'avère difficile, voire impossible pour les jeunes aux ressources financières faibles².
- Que les formes plus appropriées de logement pour les jeunes à faible revenu, voire d'habitation alternative, sont quasi inexistantes³.

¹ Nationaler Bericht zur Situation der Jugend in Luxemburg 2015 – Übergänge vom Jugend- ins Erwachsenenalter; "Vorstellungen und Definitionen Jugendlicher vom Erwachsensein page 319

² Nationaler Bericht zur Situation der Jugend in Luxemburg 2015 – Übergänge vom Jugend- ins Erwachsenenalter; "Vorstellungen und Definitionen Jugendlicher vom Erwachsensein page 379

³ Nationaler Bericht zur Situation der Jugend in Luxemburg 2015 – Übergänge vom Jugend- ins Erwachsenenalter; "Vorstellungen und Definitionen Jugendlicher vom Erwachsensein page 379

En regrette

- Le manque frappant de logement adéquat, accessible aux jeunes voulant quitter le domicile familial pour débiter leur vie indépendante.
- Le coût excessif des logements dont la tendance est en constante hausse, ainsi que le fait que les colocations proposées sur le marché privé ne proposent guère de solutions abordables.
- Qu'il n'y a pas encore eu d'étude plus approfondie, ainsi que de recherche objective et méthodique sur les modalités d'hébergement et de logement mis à disposition aux jeunes au Luxembourg, aboutissant par exemple sur la création d'un plan national de logement pour jeunes.
- De ne pas disposer de législation et de loi protégeant les locataires et rassurant les propriétaires, notamment dans la configuration de la colocation.

En propose

- Que l'État et les communes collaborent dans une politique commune et constructive dans le domaine du logement pour jeunes, et notamment aussi dans le modèle de la cohabitation aux fins de permettre la rapide création de projets innovateurs.
- De sensibiliser et de rassurer par des garanties légales les propriétaires susceptibles de mettre à disposition leur habitation aux fins de colocation.
- D'élargir et de développer les informations promouvant les formes alternatives de logement, au plus large public possible.
- S'inspirer d'une pratique désormais fréquente en Angleterre et Pays-Bas, des propositions de solutions modulaires, de réaménagement de vieux conteneurs "ou d'anciens sites industriels ou administratifs" (ex. lofts) en logement sociaux temporaires en utilisant des terrains vagues ou en friche.
- De promouvoir la cohabitation entre plusieurs générations dans l'objectif de fournir aussi bien aux personnes âgées des ressources dans leur quotidien qu'une aide aux jeunes dans leur transition vers l'âge adulte. Cette forme de cohabitation peut être particulièrement abordable.
- D'alléger pour ce fait les charges, les taxes, les procédures et les démarches administratives aux propriétaires et de poser un cadre légal afin de faciliter aux jeunes leur quête de colocation.

En conclut que

- Que les pouvoirs publics doivent prendre leur responsabilité et apporter des solutions rapides, concrètes et durables.

- En vue d'une croissance démographique de 2,5 %, la pénurie de logements devient un réel problème qui touche particulièrement les plus vulnérables, notamment les jeunes.